

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

**Centrasette, 26.9 sqft / 2.5 sqm 10 kD**

Numéro de catalogue

**OS010T26-S045**



9 0 0 S 0 1 0 T 2 6 S 0 4 5

Description du produit Non disponible.

Type de produit Liquide.

Autres moyens d'identification Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Chimie analytique.

Utilisation par les consommateurs -

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u>	Cytiva Amersham Place Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA United Kingdom +44 1494 508000	<u>Heures ouvrables</u> 08.30 - 17.00
		Personne qui a préparée la FDS : sds_author@cytiva.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Suisse	Pall (Schweiz) GmbH Schaeferweg 16 4057 Basel Switzerland t: 0848 8028 10	Call INFOTRAC 24 Hour number: 001-352-323-3500 (Call Collect).
--------	---	---

### Organisme de conseil/centre antipoison national

Suisse	Vergiftungsnotruf Tel: 145	Aus dem Ausland oder bei technischen Problemen: +41 44 251 51 51
<a href="https://www.toxinfo.ch/notruf-145">https://www.toxinfo.ch/notruf-145</a>		

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Corr. 1, H314

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue 2 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue  
2 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue  
2 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Composants d'écotoxicité inconnue Non applicable.



Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

##### Généralités

Non applicable.

##### Prévention

Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.

##### Intervention

EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

##### Stockage

Non applicable.

##### Élimination

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

#### Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

#### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

##### Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Non applicable.

##### Avertissement tactile de danger

Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification Aucun connu.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Mélange

hydroxyde de sodiumsoude caustique	REACH #: 01-2119457892-27 CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Indice: 011-002-00-6	1 - 3	Skin Corr. 1A, H314	Skin Corr. 1A, H314: [1] [2] $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B, H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2, H315: $0.5\% \leq C < 2\%$
------------------------------------	--	-------	---------------------	--

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.



[1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
<b>Inhalation</b>	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Contact avec la peau</b>	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur
<b>Inhalation</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
<b>Ingestion</b>	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun connu.
---	--------------

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
---	--



<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxyde/oxydes de métal
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-sauveteurs</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
<b>Pour les sauveteurs</b>	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-sauveteurs ».

<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
--	---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Petit déversement accidentel</b>	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inert et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
<b>Grand déversement accidentel</b>	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures de protection</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.
--

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



<b>Recommandations</b>	Non disponible.
<b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b>	Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydroxyde de sodiumsoude caustique	<b>SUVA (Suisse, 1/2025)</b> VME 8 heures: 2 mg/m <sup>3</sup> . Forme: fraction inhalable. VLE 15 minutes: 2 mg/m <sup>3</sup> . Forme: fraction inhalable.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

#### Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

##### **Nom du produit/composant**

hydroxyde de sodiumsoude caustique

##### **Résultat**

##### **DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**

1 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Local

##### **DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**

1 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Local

#### PNEC

Non disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### **Contrôles techniques appropriés**

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelle

##### **Mesures d'hygiène**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### **Protection des yeux/du visage**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

##### Protection de la peau

##### **Protection des mains**

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

##### **Protection corporelle**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

##### **Autre protection cutanée**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.



<b>Protection respiratoire</b>	En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide. [Clair.]
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	13 à 14 [Conc. (% poids / poids): 1.2%]
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.

<b>Nom des composants</b>	<b>Pression de vapeur à 20 °C</b>			<b>Pression de vapeur à 50 °C</b>		
	<b>mm Hg</b>	<b>kPa</b>	<b>Méthode</b>	<b>mm Hg</b>	<b>kPa</b>	<b>Méthode</b>
hydroxyde de sodium	0	0				

<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur relative</b>	Non disponible.

#### Caractéristiques particulières

<b>Taille des particules moyenne</b>	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

### 9.2 Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

<b>Durée de combustion</b>	Non applicable.
<b>Vitesse de combustion</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

<b>Miscible à l'eau</b>	Oui.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.



## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

N/A

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### **Nom du produit/composant**

hydroxyde de sodiumsoude caustique

##### **Résultat**

**Humain - Peau - Irritant puissant**

**Durée du traitement/de l'exposition:** 24 heures

**Quantité/concentration appliquée:** 10 pph

**Conclusion/Résumé [Produit]** Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Peut irriter les voies respiratoires.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

#### **Peau**

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

#### **Respiratoire**

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

#### Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.



**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Inhalation** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Provoque de graves brûlures.

**Contact avec les yeux** Provoque de graves lésions des yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Inhalation** Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Contact avec la peau** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Contact avec les yeux** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

**Effets potentiels différés** Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

**Effets potentiels différés** Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.



## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Nom du produit/composant

hydroxyde de sodiumsoude caustique

#### Résultat

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Western mosquitofish - *Gambusia affinis* - Adulte

125 ppm [96 heures]

Effet: Mortalité

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

#### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
hydroxyde de sodiumsoude caustique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

**Mobilité** Non disponible.

**Conclusion/Résumé** Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydroxyde de sodiumsoude caustique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydroxyde de sodiumsoude caustique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

**Conclusion/Résumé Règlement** Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.  
**(CE) n° 1272/2008 [CLP]**

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable.

**Conclusion/Résumé [Produit]** Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

##### Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

##### Déchets Dangereux

Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage



<b>Méthodes d'élimination des déchets</b>	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
<b>Précautions particulières</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1824	UN1824	UN1824	UN1824
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Sodium hydroxide solution (hydroxyde de sodium)	Sodium hydroxide solution (hydroxyde de sodium)	Sodium hydroxide solution (hydroxyde de sodium)	Sodium hydroxide solution (sodium hydroxide)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8 	8 	8 	8 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	No.
<b>Informations complémentaires</b>	-	-	-	-

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO**  
Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
Sodium hydroxide solution	≥90	3

**Étiquetage** Non applicable.

#### Autres Réglementations UE

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air** Non inscrit

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** Non inscrit

**Précuseurs d'explosifs** Non applicable.

#### Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.



**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**Réglementations nationales**

Teneur en COV Exonéré.

**Réglementations internationales****Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Protocole de Montréal**

Non inscrit.

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

**Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds**

Non inscrit.

**Liste d'inventaire**

<b>États-Unis</b>	Tous les composants sont actifs ou exemptés.
<b>Inventaire du Canada</b>	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Chine</b>	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Japon</b>	<b>Inventaire du Japon (CSCL):</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>Inventaire du Japon (ISHL):</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b>	Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
N/A = Non disponible
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédictive sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Skin Corr. 1, H314	D'après les données d'essai

**Texte intégral des mentions H abrégées** H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** Skin Corr. 1 Skin Corr. 1A CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A

**Date d'impression** 22 Janvier 2026

**Date d'édition/ Date de révision** 22 Janvier 2026

**Date de la précédente édition** 22 Janvier 2026

**Version** 1

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

